Image not found or type unknown

Regroupement familiale

Par **AMAFR**, le **17/07/2019** à **16:31**

Bonjour,

Svp je suis salarié en france en CDI depuis mai 2018, je ferai 18 mois du travail en fin du moi d'octobre. je suis entrain de préparer mon dossier pour le regroupement familiale et j'aimerai savoir si je changerai mon contrat vers un autre CDI et une autre boite et si j'attacherai dans mon dossier 10 fiches de paie pour l'ancien employeur et 2 fiches de paie pour le nouveau employeur avec deux attestations de travail l'ancienne et la nouvelle. (et que je serai titulaire en CDI avec le nouveau CDI)

Serait-t-il une possibilité de retard sur mon dossier ou un problème sur mon dossier de regroupement.

Merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés